

Mardi 11 octobre 2022

Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA)

Un calendrier respecté : lancement des études d'Avant-Projet de la première phase

Le projet des phases 1 et 2 de la ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA), a pour objectifs de dé-saturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et fluidifier la desserte de la Côte d'Azur pour répondre aux besoins croissants de transports du quotidien de ces aires métropolitaines et pour améliorer la régularité et la fiabilité du réseau existant. Il comprend notamment la construction d'une nouvelle gare souterraine à Marseille Saint-Charles, permettant des circulations traversantes, performantes et plus rapides pour tous les trains transitant par Marseille ainsi que des aménagements d'infrastructures performants de part et d'autre de Toulon et sur la Côte d'Azur avec notamment la création d'une gare TGV de Nice aéroport au sein du pôle d'échanges multimodal de Nice Saint Augustin.

Après les concertations menées de 2019 à 2021, l'enquête d'utilité publique pour le projet des phases 1 et 2 de la LNPCA s'est déroulée du 17 janvier au 28 février 2022. La Commission d'enquête a rendu, le 22 avril dernier, un avis favorable avec réserves sur le projet.

Lors du Comité de pilotage du 4 octobre, sous la coprésidence du préfet de région, Christophe Mirmand et du vice-président de la Région en charge des transports, Jean-Pierre Serrus, il a été acté et convenu entre l'État et les Collectivités, cofinanceurs¹ de l'opération :

- La validation des réponses apportées par les deux maîtres d'ouvrage, SNCF Réseau et SNCF Gares&Connexions, pour lever les réserves de la Commission d'Enquête qui portent sur la réalisation d'études acoustiques au bénéfice des riverains, la pose de systèmes anti-vibratoires au droit des bâtiments exposés, l'information de la population à travers la mise en place de maisons de projet et enfin l'étude de l'élargissement du passage urbain sous les voies ferrées de la gare Saint-Charles reliant le quartier Chapitre à la Belle de Mai ;
- La signature imminente de la déclaration d'utilité publique par les Préfets des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes Maritimes ;

¹ Les Collectivités représentent les 11 cofinanceurs du projet soit : la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, le Département des Alpes-Maritimes, le Département du Var, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Métropole Nice Côte d'Azur, la Métropole Toulon Provence Méditerranée, la communauté d'agglomération de Cannes Pays de Lérins, la Dracénie Provence Verdon agglomération, la communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la communauté d'agglomération Sophia-Antipolis ;

- La notification en séance du COPIL du 4 octobre 2022 de la convention financière, et le lancement immédiat des études d'avant-projet (AVP) de la première phase de la LNPCA ;
- La préparation de la convention financière pour les études AVP de la deuxième phase pour le comité de pilotage de novembre prochain en vue des délibérations des cofinanceurs à partir de fin 2022 ;
- La préparation de l'inscription du financement de la société SLNPCA dans la loi de Finances 2023, faisant suite à l'ordonnance portant création de la société publique locale LNPCA² du 2 avril 2022 et de son décret d'application du 22 avril 2022.

Les cofinanceurs du projet se sont félicités de ces nouvelles avancées, qui permettent de maintenir la dynamique de ce projet majeur pour la région et de respecter le calendrier ambitieux de sa réalisation.

Ce comité de pilotage a une nouvelle fois démontré le consensus politique très fort existant autour de ce projet structurant pour le territoire.

Tous les acteurs appellent désormais de leur vœu le démarrage opérationnel du projet, avec tout d'abord le lancement des études d'avant-projet de la première phase qui vont permettre de préciser le programme et la mise en place des outils financiers.

Contacts presse :

- **Préfecture de région** : pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr
- **Région** : servicepresse@maregionsud.fr
- **Département des Bouches-du-Rhône** : service-presse@departement13.fr
- **Département du Var** : presse@var.fr
- **Métropole Toulon Provence Méditerranée** : contact@metropoletpm.fr
- **Département des Alpes-Maritimes** : communication@departement06.fr
- **Aix-Marseille Métropole** : presse@ampmetropole.fr
- **Métropole Nice Côte d'Azur** : samuel.anthor@nicecotedazur.org
- **Agglomération Cannes Pays de Lérin** : natacha.pellegrini@cannespaysdelerins.fr
- **Communauté d'agglomération Sophia Antipolis**
- **Communauté d'agglomération Pays de Grasse** : mcourche@paysdegrasse.fr
- **Dracénie Provence Verdon** : communication@dracenie.com
- **SNCF Réseau** : carole.teissedre@reseau.sncf.fr

² La SLNPCA est un établissement public local à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommé « Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur », en application de la loi d'orientation des mobilités. Le périmètre géographique de cet établissement public couvre les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes. Cet établissement public, rattaché aux collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales mentionnés au I de l'article 3, a pour mission de contribuer au financement de l'infrastructure ferroviaire dénommée "Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur" et gère la participation financière des collectivités et leurs groupements.